



Délibération du bureau syndical Séance du 18 octobre 2024

Convention avec ARKEA pour l'utilisation du parking

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le onze octobre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur de QUIMPER :

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés : Secteur du CAP SIZUN : René SOUBEN (Mahalon), Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) Secteur de QUIMPER : Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jacques RANNOU (Rospenden)

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Convention avec ARKEA pour l'utilisation du parking **Délibération B2024-44**

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère a engagé des travaux d'extension de son siège situé 9 allée Sully à compter du 1er octobre 2024. Ces travaux entraînent une limitation de l'emprise des espaces de stationnement jusqu'à l'achèvement de ceux-ci à la date prévisionnelle du 30 septembre 2025.

Le SDEF a sollicité le propriétaire du bien immobilier situé à proximité de son siège situé au 8 allée Sully 29000 Quimper pour usage de son espace de stationnement.

Le propriétaire à la date de signature de la présente convention a informé le SDEF de la cession du bien à Armorique habitat.

La location est proposée pour quarante places de stationnement au prix de 25 €/place/mois. Les emplacements seront fléchés « réservé au SDEF ».

Le Président propose la signature d'un bail de location.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de bail de location de quarante places de stationnement au 8 allée Sully à Quimper,
- autorise le Président à signer le bail et tout avenant.

Le 27 janvier 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

